



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-011 /7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2020.

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux collectivités de prendre une délibération distincte de celle du vote du budget pour valider l'attribution des subventions.

La liste des subventions aux associations est annexée à la présente délibération. Son montant total est de 783 197 €.

Les attributaires sont classés par ordre alphabétique et regroupés par chapitres fonctionnels.

Une enveloppe de 29 500 € est prévue sans attributaires (restes à distribuer indifférenciés) et reste destinée à financer des projets présentés en cours d'année. Ce montant est compris dans le total de 783 197 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la liste d'attribution des subventions aux associations et autres organismes (annexée à la présente délibération) pour l'année 2020.
- D'affecter la dépense sur le budget principal aux articles budgétaires indiqués dans la liste d'attribution à la nature 6574.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à 31 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (J. VIAL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

